l'Etat, félicitations qui n'allaient pas sans une graine de mécanoïle chez ceux qui pensaient que notre éminent préfet allait nous adresser tant de sympathies républicaines et à tant de sincères et robustes attitudes.

Dans le même salon, nous rencontrons MM. Maxime Lecomte et Gérry Legrand, sénateurs; M. Guillemin, député, et bon nombre de notabilités politiques.

Nommer tout le monde serait excessif, aussi nous contentons-nous de citer, afin de bien démontrer de hiérarchie sociale ou administrative, rien au hasard de la plume et des rencontres *faites au cours de la soirée :*

MM. le général de France, Jean de France, général de Chauvenet et Mme de Chauvenet, de Ricouart d'Hérouville, M. Fournez, procureur de la République et Mme Fournez, M. Alphonse Bayard, capitaine de gendarmerie et Mme Bayard, MM. Basquin, Barrois Théodore, Bigo-Danel, Canisiel, général Chanoine, Fl. Bonduel, conseiller général, Mme et Mlle Bonduel, MM. Dansonville, vice-président du tribunal, général de Maindreville, Orignemr conseiller général, M. et Mme Edouard Quignon, M. Deplanque, Mme et Mlle Géry-Legrand, MM. Hassebroucq, Houzé, Gombert, Feder, Lemaire, Lemayeur, Letailleur secrétaire général de la préfecture, Mme Paul, Mme et Mlle Maxime Lecomte, MM. Gaude-Paquet, Olivier, M. et Mme Paul, M. Ricart et Mme Ricart, MM. Kolb, Stoclet, Louis Trystram, Vel-Durand fils, Vivier des Wallons et Mme Stivenard, MM. Grégerie, directeur des postes, de Bousquet de Florian, substitut, De la Personne, doyen de la Faculté de médecine, Devilder, docteur Anault et Madame Anault, docteur Phocas et Madame Phocas, docteur Bédard, Lagrillière-Beaudere, Pindieau, Fribourg, Eloir, docteur Gorez et Mme Gorez, Boudey, Thibaut, Testelin, etc., etc...

Les salons étaient trop étroits pour contenir la foule d'invités qui avaient répondu à l'invitation du sympathique Trésorier-payeur général du Nord.

Bornons-nous à dire que cette fête s'est prolongée fort avant dans la nuit et que le cotillon battait son plein quand, à une heure du matin, et bien à regret, nous avons quitté les salons de Monsieur et de Madame de Swarte.

## Le drapeau et les jeunes soldats

Cette si émouvante présentation du Drapeau, doublée cette année d'une remise de décorations, n'a pas eu, et il faut le regretter, toute la publicité voulue : ce n'est pas dans une cour de caserne que nous assimilerions une le tricolore étendard flotter aux yeux extasiés des bleus, mais dans le plein air du Champ-de-Mars, avec la foule respectueuse et attendrie comme honneur.

*Cette réserve faite, moins critique que souhait* pour l'avenir, disons que cette superbe cérémonie a produit sur son public militaire son effet habituel. A une heure, M. le colonel Courson de la Villeneuve faisait sonner aux champs; le carré était formé et le 43e de ligne saluait sa famille sous drapeau. Dans la matinée, le 19e chasseurs s'était livré également à la même manifestation patriotique.

La revue proprement dite a commencé à une heure et demie. Des une heure, les différents détachements de la garnison de Lille formaient dans la cour de la citadelle un carré d'honneur ainsi composé : officiers sans troupe ; escouade de gendarmerie ; une compagnie du 1er d'artillerie de forteresse ; 16e chasseurs ; 43e de ligne; train des équipages ; 19e chasseurs.

Les régiments n'étaient représentés que par une compagnie comprenant les jeunes soldats, M. le lieutenant-colonel Valette, major de la garnison, dirigeait l'ordre de classement des troupes.

M. le général Avon, suivi de ses officiers d'ordonnance, prend la direction des troupes.

A une heure 30, M. le général Segretain fait son entrée dans la cour de la Citadelle ; les commandements réglementaires retentissent ; la musique du 43e de ligne, jouant la *Marseillaise* tandis que clairons et trompettes sonnent aux champs. Les officiers legionnaires se groupent *derrière le drapeau du 43e et l'étendard du 19e.*

M. le général Segretain met pied à terre et avec le cérémonial ordinaire, remet croix et médailles aux officiers et sous-officiers donnant tour à tour l'accolade ou la poignée de main.

Voici les noms des nouveaux décorés.

*Chevaliers* — Benjamin Moreau, capitaine au 43e — Charles Dupire, major au 43e — Emile Joyen, adjudant du gendarmerie — Louis Blanchard, capitaine en second à la division d'artillerie — Charles Roland, officier d'administration principal de la 1re région.

Chaque appel est couvert par un bon, puis le général décore de la médaille militaire les sous-officiers dont les noms suivent :

*Médaille militaire.* — Victor Guillemin, sergent major d'escrime au 43e — Emile Plenier, sergent au 16e bataillon de chasseurs à pied — *Charles Martinage*, sergent à la première section des secrétaires d'état-major et du recrutement — Bernard Desaffre, adjudant au 1er escadron du train des equipages militaires — Joseph Daullier, adjudant.

Le défilé commence alors dans l'ordre suivant aux sons de la marche du 43e de ligne : gendarmerie, fer battant d'artillerie à pied. 16e chasseurs à pied ; 43e de ligne, 1er escadron du train, 19e chasseurs.

Bien régié et de belle allure, avec la cadence accentuée des jeunes soldats marchant comme de vieilles recrues il produit un effet énorme sur les spectateurs qui applaudissent volontiers. Bravo les bleus : Vous n'avez plus rien à envier à ceux de la classe sauf les mille douzièmes que vous avez encore à tirer.

## Conférences d'Enseignement supérieur

Les cours municipaux des Facultés des lettres et de droit pour lesquels, jusqu'à présent, il avait été inscrit un crédit de 19,000 francs vont *être supprimés.*

A l'exception du cours de M. Flammermont, sur l'*Histoire de Lille*, pour lequel le crédit de douze cents francs reste affecté, les autres cours font place à des conférences d'enseignement supérieur.

Nous avons déjà annoncé que la municipalité avait inscrit à son projet un crédit de 4,000 fr. pour payer ces conférences qui seront faites par les professeurs de toutes les facultés de l'Etat et dans plus par les seuls professeurs de droit et de lettres.

Les orateurs seront désignés par le Recteur, les doyens des facultés et les professeurs; ils choisiront leur sujet de conférence avec l'approbation du Recteur.

Les conférences n'auront pas lieu toutes dans le même local, mais sur différents points de la ville; le professeur pourra parler dans tel ou tel local, suivant le sujet et le public.

Ces conférences ne seront pas ce qu'on appelle des conférences populaires, elles seront ouvertes dans le domaine de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire qu'elles s'adresseront particulièrement au public qui désire s'instruire.

## Conférence au Temple

Une conférence publique sur les massacres de l'Arménie sera donnée au Temple (à l'angle de la rue Jeanne d'Arc et de la rue Gauthier-de-Châtillon) le mardi soir 12 janvier à 8 heures, par M. le professeur Thoumian. Cette conférence n'aura aucun caractère confessionnel.

M. Thoumian, qui était à la tête du collège arménien de Marsilian (Asie Mineure) a été lui même l'une des victimes des persécutions dirigées contre sa race et il a failli en être l'un des martyrs.

Arrêté subitement dans l'exercice de ses fonctions, il fut emprisonné, soumis aux plus mauvais traitements et condamné à mort. Il n'a dû son salut qu'à l'intervention des ambassadeurs européens. Il se propose simplement d'éclairer l'opinion sur ce qui s'est passé en Arménie et de faire appel à la générosité française en faveur de ses compatriotes qui périssent le bas de faim et de froid.

Il a d'ailleurs déjà donné de semblables conférences dans plusieurs grandes villes, dans les locaux qui lui étaient offerts.

Cette conférence sera accompagnée de projections qui mettront sous les yeux des auditeurs quelques unes des scènes qui ont pu être reproduites.

## *L'incident de l'hôpital St-Sauveur*

L'administration des hospices nous prie d'insérer la note suivante :

Les journaux de la localité ont parlé d'un fait qui se serait passé à l'hôpital St-Sauveur. Il y a quelques jours ; une dame veuve Choquet venant de Roubaix, aurait vu refuser l'entrée de l'établissement à un *enfant malade*, parce, disait-elle, ses papiers ne portaient pas le visa de M. le commissaire central.

L'Administration des Hospices affirme de la manière la plus formelle que *pareil fait n'a jamais* se passé dans l'hôpital.

Elle se sera, sans doute, adressée au bureau des consultations gratuites des enfants malades, où l'administration n'a rien à voir.

Brosserie fine : Galeries Lilloises.

# LE NORD

## AVESNES

## ÉVASION D'UN PRISONNIER

Vendredi, vers 10 heures 45 du matin, le sieur Pierre-Joseph Cuvelier, 27 ans, détenu à la maison d'arrêt d'Avesnes, s'est évadé dans les conditions suivantes :

Condamné le 29 décembre dernier, à 6 mois de prison et à 4000 francs d'amende, pour avoir été surpris à Bersigny, dans le train N° 100, tentant d'introduire en fraude pour 418 fr. 75 de marchandises de provenance étrangère.

Demeghear, qui est de nationalité belge et a habité successivement Louvroil et Moubeuge, interjeta appel : il resta donc vêtu de ses habits en velours côtelé et d'une casquette.

Vendredi, il devait avec un autre appelant être conduit à Douai, sous l'escorte du brigadier Devichi et du gendarme Blanchard, par le train qui quitte Avesnes à 2 h. 40 après-midi.

Une corvée ayant été commandée pour la manipulation d'étoupes, — Demegheer et cinq autres prisonniers sont conduits sous la surveillance du gardien Mahieu ; cette manipulation se faisait à l'entrée du jardin de la prison qui est située entre le Palais de Justice et la prison.

A un moment donné, Demegheer, espérant tromper la surveillance du gardien Mahieu, se porte rapidement vers le mur qui sépare la prison de la rue des Grandes degrés ; le gardien qui s'était aperçu de la manœuvre s'élance rapidement à sa poursuite, mais il butte et tombe, ce qui permit au prisonnier de s'élancer sur le mur d'où il sauta sur des Grands degrés, au moment précis où le gardien arrivait à porté.

Quoique ce mur soit élevé d'environ 5 mètres, Demegheer, qui n'était pas dû blessé s'enfuit à une allure vertigineuse par la rue Sainte-Croix, les jardins militaires et la voie ferrée, où il a été perdu de vue.

Le gardien Mahieu, avec une prudence qu'on ne saurait trop louer, fit d'abord rentrer au bercail les onze autres... brebis, et il put donner l'alarme au gardien chef, dont il obtint l'autorisation de courir à la recherche du fugitif.

Les gendarmes libres des deux brigades d'Avesnes, prévenus de l'évasion, partirent aussitôt dans toutes les directions, des télégrammes furent envoyés, mais jusqu'à présent toutes les recherches sont restées infructueuses.

La faute paraît incomber entièrement au gardien chef, qui a laissé prendre parmi les prisonniers de la corvée des prisonniers dont la peine élevée et non encore définitive puisqu'elle était frappée d'appel, pouvait les inciter à chercher à prendre la clef des champs, surtout Demegheer, qui est belge.

Aussi bien le gardien chef paraît exercer une surveillance légère ; il y a quelques mois, un vol de 60 fr. était commis dans le dortoir des gardiens au préjudice de l'un de ceux-ci ; l'audacieux voleur, un détenu certainement, avait forcé la serrure du meuble qui contenait la somme, est resté inconnu ; malgré les facilités pour le découvrir, mais on dit ce gardien fortement apparié au détenu et l'on fait même un titre de gloire et on croirait presque à l'impunité pour lui, puisque aucune mesure disciplinaire n'a été prise pour punir l'acte inqualifiable d'odieuse brutalité dont il s'est servi envers un sieur Gobbe, qui avait trompé la surveillance des gendarmes et avait tenté une évasion ; on se souvient que quand il était *rammené à la prison* par le gendarme Bourland, aidé par de courageux citoyens, entre autres M. Demoustier, le gardien-chef, le frappa à plusieurs reprises à coups de poing et la main armée d'un instrument contondant, fait qui a si profondément ému l'opinion publique.

## DUNKERQUE

## VOLS D'ALCOOL

### avec la compromission de deux employés d'octroi

### ONZE ARRESTATIONS

*Hier, le commissaire de police du 1er arrondissement, était prévenu que journellement des* vols d'alcool étaient commis au préjudice de M. Schotsmans, distillateur à Cappelle, et que le jour même on pouvait saisir de l'alcool dérobé *sur des camionneurs convoyant des pipes provenant* de cette distillerie.

Le sous-brigadier Derender fut aussitôt envoyé à la porte de Furnes surveiller le poste de l'octroi, et bientôt il voyait arriver trois camions, chargés à *Cappelle et convoyés par les* nommés Amand Renier, de Coudekerque-Branche, Julien Duquesne et Joseph Milleville, de Rosendaël.

Le sous-brigadier les fit fouiller ; tous trois étaient porteurs de *bidons remplis d'alcool* ; Duquesne en avait quatre litres, Milleville un litre et Renier deux.

Ils avaient, en outre, de grandes et fortes vrilles avec lesquelles ils perçaient les tonneaux, puis, leurs *bidons remplis*, ils rebouchaient le trou avec de petites broches en bois de frêne.

Cette opération se faisait pendant la route.

Arrêtés aussitôt, les trois camionneurs firent des aveux ; depuis longtemps ils se livraient à ces agissements ; chaque *fois qu'ils allaient* chercher de l'alcool à Cappelle, ils en remplissaient leurs bidons.

Ils n'étaient pas du reste les seuls à agir ainsi ; d'autres camionneurs, les nommés Theophile Matsaert, Pierre Gaudet et Amand Thoor, se livraient aux mêmes vols.

Tous trois ont été arrêtés à leur tour ; le dernier seul nie énergiquement ; les deux autres ont convoqué des faits qui leur étaient imputés.

Il était inadmissible que les voleurs aient employé tout cet alcool à leur consommation.

Ils furent pressés de questions à ce sujet et finalement un d'entre eux put reconnaître qu'ils vendaient le produit de leurs vols à trois cabaretiers de Dunkerque et à un autre, habitant une commune des environs. Celui-ci particulièrement, aurait fait de fréquentes et fructueuses affaires avec les camionneurs.

L'alcool était acheté par les débitants à raison de 90 centimes à 1 franc le litre ; avec ce litre ils en faisaient deux de fort genièvre, et comme ils ne payaient ni droit de régie ni droit d'octroi, chacun de ces litres de genièvre leur revenait à 50 centimes au maximum. En débitant le petit verre de cette liqueur au prix ordinaire, ils réalisaient donc un bénéfice de près de 400 pour cent.

Les trois cabaretiers de Dunkerque ont été arrêtés. Ce sont les nommés Désiré Meurisse, 62 ans, la femme Marie Coupé, née Fleurynck et Alfred Liebart, 48 ans.

Les deux employés, désignés tout particulièrement, sont le receveur *François Hoguenez*, 40 ans et Georges Lamps.

Tous deux ont nié énergiquement.

Mais une perquisition opérée dans le bureau même de l'octroi amène la découverte d'une cage armoire à l'usage du receveur un litre d'alcool enveloppé dans du papier. Ce litre se trouvait au milieu d'autres bouteilles renfermant du pétrole. Cet le soin avec lequel on avait cherché à le dissimuler qui appela l'attention sur lui. *Quand on demanda au receveur* ce que c'était que ce litre d'alcool : « Mais c'est du pétrole, répondit-il, et il demanda à le sentir, il fut bien obligé de convenir que c'était de l'alcool, sans vouloir dire comment il se l'était procuré.

Quant au préposé, Georges Lamps, 46 ans, c'est un être assez nul, qui n'a ou en vue sans doute, en prenant de l'alcool, que l'occasion de boire la goutte et de la payer à ses collègues, sans bourse délier.

Tous deux ont été mis en état d'arrestation.

# PAS-DE-CALAIS

## ARRAS

## GRAND INCENDIE

### A SAINT-NICOLAS

Hier soir, à 4 h. 45, au moment où l'on sonnait la cloche pour le goûter des ouvriers, le feu s'est déclaré à la fabrique aux bougies de Pierre-Joseph Cuvelier, 27 ans, détenu à la maison d'arrêt d'Avesnes, s'est évadé dans les conditions suivantes :

Condamné le 29 décembre dernier, à 6 mois de prison et à 4000 francs d'amende, pour avoir été surpris à Bersigny, dans le train N° 100, tentant d'introduire en fraude pour 418 fr. 75 de marchandises de provenance étrangère.

Demegheer, qui est de nationalité belge et a habité successivement Louvroil et Moubeuge, interjeta appel : il resta donc vêtu de ses habits en velours côtelé et d'une casquette.

Vendredi, il devait avec un autre appelant être conduit à Douai, sous l'escorte du brigadier Devichi et du gendarme Blanchard, par le train qui quitte Avesnes à 2 h. 40 après-midi.

Une corvée ayant été commandée pour la manipulation d'étoupes, — Demegheer et onze autres prisonniers sont conduits sous la surveillance du gardien Mahieu ; cette manipulation se faisait à l'entrée du jardin de la prison qui est située entre le Palais de Justice et la prison.

A un moment donné, Demegheer, espérant tromper la surveillance du gardien Mahieu, se porte rapidement vers le mur qui sépare la prison de la rue des Grandes degrés ; le gardien qui s'était aperçu de la manœuvre s'élance rapidement à sa poursuite, mais il butte et tombe, ce qui permit au prisonnier de s'élancer sur le mur d'où il sauta sur des Grands degrés, au moment précis où le gardien arrivait à porté.

Quoique ce mur soit élevé d'environ 5 mètres, Demegheer, qui n'était pas dû blessé s'enfuit à une allure vertigineuse par la rue Sainte-Croix, les jardins militaires et la voie ferrée, où il a été perdu de vue.

Le gardien Mahieu, avec une prudence qu'on ne saurait trop louer, fit d'abord rentrer au bercail les onze autres... brebis, et il put donner l'alarme au gardien chef, dont il obtint l'autorisation de courir à la recherche du fugitif.

Les gendarmes libres des deux brigades d'Avesnes, prévenus de l'évasion, partirent aussitôt dans toutes les directions, des télégrammes furent envoyés, mais jusqu'à présent toutes les recherches sont restées infructueuses.

La faute paraît incomber entièrement au gardien chef, qui a laissé prendre parmi les prisonniers de la corvée des prisonniers dont la peine élevée et non encore définitive puisqu'elle était frappée d'appel, pouvait les inciter à chercher à prendre la clef des champs, surtout Demegheer, qui est belge.

Aussi bien le gardien chef paraît exercer une surveillance légère ; il y a quelques mois, un vol de 60 fr. était commis dans le dortoir des gardiens au préjudice de l'un de ceux-ci ; l'audacieux voleur, un détenu certainement, avait forcé la serrure du meuble qui contenait la somme, est resté inconnu ; malgré les facilités pour le découvrir, mais on dit ce gardien fortement apparié au détenu et l'on fait même un titre de gloire et on croirait presque à l'impunité pour lui, puisque aucune mesure disciplinaire n'a été prise pour punir l'acte inqualifiable d'odieuse brutalité dont il s'est servi envers un sieur Gobbe, qui avait trompé la surveillance des gendarmes et avait tenté une évasion ; on se souvient que quand il était *rammené à la prison* par le gendarme Bourland, aidé par de courageux citoyens, entre autres M. Demoustier, le gardien-chef, le frappa à plusieurs reprises à coups de poing et la main armée d'un instrument contondant, fait qui a si profondément ému l'opinion publique.

## BOULOGNE-SUR-MER

## ACCIDENT DE MER

### Un homme tué — Deux blessés

Vendredi après-midi le bateau de pêche *Marie* n° 2178 du quartier de Boulogne est rentré en port arborant le signal d'alarme et de deuil.

Un épouvantable accident s'était produit à bord.

En relevant les filets à soixante mille au large le guindeau, par suite d'une avarie de machine, s'est rompu, tuant un homme et en blessant deux autres.

Le matelot tué sur le coup se nomme Hamelin. Le malheureux avait 54 ans, il laisse deux enfants.

Les blessés sont Fournier, 38 ans, et Pollet, 54 ans.

Le patron Delpierre fit prodiguer aux victimes les soins dont on disposait à bord, puis ordonna de mettre le cap sur Boulogne.

Le corps de Hamelin a été transporté à son domicile. Les blessés ont été reconduits chez eux. Leur état n'est pas grave.

Le *2178* appartient à la maison François Fourny.

# CALAIS

## LE DIVORCE DE DEUX VILLES

Les murs de la section nord de Calais sont couverts d'affiches contenant la pétition que nous avons déjà publiée.

Le divorce des deux villes fait l'objet de toutes les conversations à Calais-Nord et la pétition se couvre de signatures.

Il est question de faire une réunion publique à ce sujet.

# TRIBUNAUX

## *Tribunal Correctionnel de Lille*

*Audience du 9 Janvier*

Présidence de **M. Martin**, vice-président.
Ministère public : **M. Prud'homme**, substitut.

LILLE

**Outrages.** — Le 27 décembre, Jules Darcode, 34 ans, cordonnier, s'était introduit avec deux camarades aux fortifications environnant, rue de la Halle-terie. Les trois personnages étaient ivres.

Ils commencèrent par faire du tapage. L'agent Decoster, en ce moment de surveillance, les engagea de sortir. Mais Jules Darcode s'y refusa, criant : « Vive la Sociale ! Nous commençons du partagement ! Puis il s'en prit alors à l'agent l'appelant fainéant, canaille et vaurien. « Tu n'es pas honteux, dit-il, de faire ton travail pour trois francs par jour. Quant à moi, je ne voudrais pas le faire pour cet prix. *Je ne f... du vingt ans de prison pour tuer un homme.*

L'agent outré notre homme qui continuait à égrener son chapelet d'injures et le traitant de fainéant Darcode a six mois de prison et 50 francs d'amende. C'est la dix-huitième condamnation encourue par lui.

**Abus de confiance.** — M. P. Duramel, marchand des quatre saisons, rue de l'Eglise, au Fourdin-Marcq, prenait dans l'octroi à la porte de Gand, avec mal valture de moules. On lui avait remis au passe-debout contre lequel il a versé de la ville il devait les remboursé sans doute les taxes continues.

M. Duhamel remit ce passe-debout à son domicile, mais un ouvrier du nom de Gi... fit rembourser la somme à l'octroi de la porte d'Arras. Mais ensuite son patron en le revit et *Dans qui court encore* au commissaire.

Par défaut le tribunal l'a condamné à deux mois de prison et 25 fr. d'amende.

**Vols.** — Le 4 décembre dernier, M. Debauwère, ouvrier de filature, demeurant rue Magnier, 86, s'aperçut qu'on l'avait déposillé de sa garde-robe. Il soupçonna Louis Pompaert, 18 ans, manœuvre, Philomène Vandenbeken, 18 ans, fileuse, maîtresse de ce dernier et Prosper-Léopold Bavy, 18 ans, typographe.

Les deux premiers furent arrêtés. Bavy prit la poudre d'escampette. Il ne comparaît pas.

Le Tribunal a condamné Pompaert à quatre mois de prison, la fille Vandenbeken à deux mois et Bavy à six mois, ce dernier par défaut.

— Le 31 décembre, Henri Courbez, 18 ans, journalier, se présentait chez une femme pour lui vendre des vêtements. Prise de soupçons, celle-ci lui demanda d'où ils provenaient.

« D'une personne habitant la rue de Tourcoing », dit-il.

Un agent, prévenu, interrogea Courbez qui déclara avoir volé ces vêtements à un inconnu, quelques jours avant, entre Verviers et Marlie.

Courbez est condamné à un mois de prison.

MARCQ-EN-BARŒUL

**Violences.** — Carlos Somay, 19 ans, rattacheur, rencontra dans la soirée du 12 décembre, M. Florimond Cabaust qui revenait de son travail. Il se jeta sur lui et le tabasa.

Il prétend, en qui est reconnu d'ailleurs par M. Cabaust, que celui-ci, quelque temps avant, avait eu une discussion avec son père et que ce fut le motif de sa colère et de son agression.

Le tribunal a condamné Somay à huit jours de prison, en lui accordant toutefois la loi Bérenger.

FRELINGHIEN

**Vol.** — Le tenir jouier. Alois Castelain, 24 ans, journalier, a volé des guidet et un fusil dans la voiture de M. Delhoye, cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle.

Il a offert ces objets en vente à Frelinghien et à Verlinghem pour la somme de 1 fr. 25. Il comptait raisiant pour en vol.

En même temps il faisait opposition à un jugement du tribunal correctionnel de Lille du 29 janvier 1896, le condamnant à 4 mois de prison pour s'être fait remettre un pardessus et une faux-serpette, par M. Briere, marchand de chaussures, rue des Chats-Bossus 14, une paire de bottines.

Pour cette seconde escroquerie le condamné Alois Castelain a deux mois de prison. Il le condamne à quatre mois pour le vol commis à Frelinghien, déclarant que les deux peines se confondront.

ILLIES

**Violences.** — Henri Delaval, 24 ans, mineur, a renversé dans la boue en le bousculant fortement, un vieillard de 70 ans, François Roman, qu'il avait rencontré en face de chez lui, le 13 décembre vers 10 heures du soir. Il était ivre.

M. Roman lui avait fait une observation parce qu'il faisait du tapage.

Le Tribunal condamne Delaval à 25 fr. d'amende pour le délit de violences et à 5 fr. pour la contravention d'ivresse.

ROUBAIX

**Vol d'une montre.** — Le 23 décembre, M. Louis Parret, ouvrieur, rue de la Redoute, 91, constatait qu'on lui avait volé une montre d'une valeur de 100 fr. qu'il avait laissée pendue à un clou dans sa chambre. Il porta plainte.

La police apprit qu'un individu mal noté, souvent coudoyé par Albert Porte, 18 ans, peigneur, avait été en possession d'une montre. Elle le soupçonna du vol commis au préjudice de M. Parret.

Et, en effet, on trouva le corps du délit dans la poche du peignonnage quand on l'arrêta.

Porte prétend que c'est une dénonciation qu'il avait *invitée à danser dans un bal quelques jours auparavant* qui lui aurait remis la montre.

Il est condamné à trois mois de prison.

TOURCOING

**Filouterie, ivresse.** — Marie Delphine Allard, 41 ans, couturière, rue Saint-Maurice, avait Vromme avait les plus graves raisons le 6 janvier.

Elle venait d'avaller coup sur coup, quatre consommations que lui avait servies M. Léon Dion, cabaretier, rue du Prince, 43, quand elle déclara ne pouvoir en régler le montant.

Le tribunal l'a condamnée à un mois de prison et 5 fr. d'amende.

# TRIBUNE PUBLIQUE

Nous recevons la lettre suivante que nous insérons avec plaisir.

Messieurs les Administrateurs de la Compagnie nouvelle des Tramways, Roubaix-Tourcoing,

Il y a quelques mois, sous l'initiation d'un conseiller municipal abonné sur toutes les lignes de la Compagnie, une pétition revêtue de plusieurs centaines de signatures émanant toutes des habitants, voyageurs et abonnés de la ligne Roubaix-Lannoy, vous était adressée en vue d'obtenir pour cette ligne, le service au quart d'heure. Le but était d'accélérer le parcours.

La compagnie s'est empressée de reconnaître le bien fondé de ces desiderata et depuis le 1er janvier les voyageurs de la ligne de Roubaix-Lannoy vont de la place de Lannoy à la gare de Roubaix en 25 minutes de temps.

Nous exprimons tout nos remerciements à la compagnie des tramways.

C'est un progrès et une amélioration. Nous avons du reste toujours supposé que l'administration des tramways n'était point réfractaire, quand il s'agissait de l'intérêt public. Nous avons quelquefois vu s'arrêtera pas en chemin, et si les circonstances le veulent on l'exigeant, nous nous permettrons encore d'en spoter à son bon vouloir.

En attendant, veuillez agréer, Messieurs les administrateurs, par la voie du journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, nos sincères salutations.

Pour tous les signataires de la pétition.

S. D.

## *Programme des Spectacles et Concerts*

**Grand-Théâtre de Roubaix.** (Hippodrome). Dur. 7 h. 1/2. — Rol. 8 heures. — Jeudi 14 janvier 1897. Spectacle de famille.

**LE BARBIER DE SÉVILLE**

Opera-comique en 4 actes, paroles de Casil Blase, musique de Rossini.

Prix des places : Loges et fauteuils, 5 francs ; *Fauteuils, 2 fr. 25 ; Ires galeries de côté, 1 fr. 75 ; 2es galeries, 0 60. — Bureaux de location chez M. Jules Bertoyn, rue de la Gare.*

## PETITE CORRESPONDANCE

*Une abonnée :* Voyez le notaire. Il est probable que l'argent ne pourra être délivré avant la majorité de la plus jeune.

LE FACTEUR.

## Etat-Civil de Roubaix

du 8 janvier

**Naissances** — Henriette Cauteleno, rue du Tilleul — Albert Lambert, rue Schaetsopol, 57 — Joseph Jeuneau, rue Magenta, 13 — Elodie Bocque, rue de Mulhouse, 100 — Jeanne Dupont, rue Mulhouse, 100 — Marguerite Lefebvre, rue d'Italy, 89.

**Mariages.** — Entre : Marcel Pierre, apprêteur, 23 ans, rue d'Arcole, cour Lefebvre, 8 et Rosalie Ottevaere, tisserande, 19 ans, rue d'Arcole — Camille Prem, apprêteur, 25 ans, rue des Longues-Haies 17 et Marie Bordonnet, coigneuse, 21 ans, rue des Longues-Haies — Jules Baillous, rattacheur, 25 ans, rue d'Agneaux, 39 et Pelchelin Bourgeois, ouvrière, rue Sébastopol, rue St-Joseph, 6 — Evariste Verrecken, tanneur, 21 ans, rue des Parvenus et Charlotte Gerard, couseuse, 20 ans, rue Pellart.

**Décès** — Louise Houtlekindt, 6 mois, rue des Poesés, impasse Ingouville, 48 — Valery Jacquart, 22 ans, rue Ma Campagne, 31 — Jean Vandenbeck, 51 ans, Hôtel-Dieu — Henri Couvelier, 25 ans, id. — Leon Dehoine, 27 ans, rue de Roubaix, 62 — Paul Lambin, 40 ans, boulevard de Paris, 84 — Jeanne Forfs, 61 ans, rue des Guinguettes, 27 — Blondard Ferrier, 75 ans, rue du Curoir, 59 — Seraphin Demouck, 4 ans, rue St-Maurice, rue Vosnaz, 9 — Augusta Lapère, 5 mois, rue de la Tuilerie, 29 — Adelaïde Golin, 23 ans, Hôtel-Dieu.

## Etat-Civil de Tourcoing

du 9 janvier

**Naissances.** — Achille Florin, rue des Champs — Augustin Simir, rue des Pints — Eugène Delepaut, rue de Gand — Julia Kibbe, Marlière — Georges Carreste, Blanc-Seau — Mathilde Leclercq, rue de Mets.

**Mariages.** — Entre : Jean Cappelaere, 26 ans, tisserand et Silvie Bruno, 21 ans, bobineuse — Victor Bourgeois, 37 ans, brossier et Elise Lysaone, 40 ans, rattacheuse — Rémi Duprlon, 30 ans, homme d'équipe et Marie Vrijsalem, 21 ans, dévidoeuse — Henri Catteau, 26 ans, fileur et Augustine Cauchetoux, 24 ans, dévideuse — Alfred Vervacke, 26 ans, rattacheur et Romuale Vanhoutte, 20 ans, tisseuse — Albert Dutat, 27 ans, employé et Alphonsine Dalle, 26 ans, piqueuse — Louis Leclercq, 21 ans, rattacheur et Marie Briet, 23 ans, rattacheuse — Emile Malfait, 28 ans, dominateur et Camille Lorthioir, 22 ans, rattacheuse — Victor Chotard, 25 ans, employé de chemin de fer et Maria Denis, 19 ans, couturière — Augustin Planckaert, 28 ans, lisseur et Celine Tilleul, 22 ans, couturière — Emile Hautson, 19 ans, tisserand et Germaine Lorchier, 19 ans, doublonne — Albert Barbe, 25 ans, graisseur et Marguerite Catteau, 24 ans, soigneuse — Henri Mullier, 27 ans, singneur et Marie Deplechin, 25 ans, soigneuse — Charles Thierry, 22 ans, magasinier et Apolline Lebrun, 25 ans, dévideuse — Emile Compiron, 27 ans, lointainier et Justine Dupontchel, 26 ans, soigneuse — Camille Morez, 26 ans, débourreur et Emérence Lamaire, 22 ans, serveuse — Charles Christiaens, 37 ans, cultivateur et Marie Boyle, 27 ans, retordeuse.

**Décès.** — Fernand Mousey, 21 jours, rue des Villas, cour Bataille — Raoul Mousey, 5 ans 6 mois, rue des Villas.


# FINANCES

Paris, le 9 janvier 1897.

Marché nul et sans intérêt sur les Rentes ; mais l'animation et la hausse sont générales dans tous les compartiments de la cote.

Le 3 0/0 fait 102.42.
Le 3 1/2, 106.05.
On cote le Suéz à 0/0 Unité, à 68.89.

Le groupe des Sociétés de Crédit est très actif et en hausse.

Le Crédit Foncier passe de 660 à 665. Les obligations foncières et communales ont un large tonneau en recherche surtout les foncières 2.80 0/0 1895, encore signalées du pair qui gagnent 15 fr.

Le Comptoir National d'Escompte est traité à 580 avec tendance à s'élever.

Le Crédit Lyonnais demeure ferme à 775, ainsi que la Société Générale, à 542.

L'action du Bec Auer monte à 1078.

L'action des Charbonnages de Bois-Sauve-sur-Sambre est avantageuse à acquérir au pair de 100 fr.

Les Chemins Français continuent leur mouvement en avant.

**Derniers cours**

3 0/0 102.42 — 3 1/2 0/0 105.05 — Crédit Foncier 668.50 — Crédit Mobilier 1.50 — Crédit Foncier 665 — Comptoir d'Escompte 580 — Société Générale 542.00 — Crédit Lyonnais 775.00 — Bec Auer 1078 — Suez 68.80.

## BOURSE DE LILLE

Du 9 janvier 1897

*Emprunts* (villes et départements)

*Lille 1873* (obl. 500), 512.

*Forges et Hauts-Fourneaux*

*Denain et Anzin* (a. 500 t. p.), 490.

*Charbonnages* (actions)

Alliaj (a 500 t. p.), 1040 — Aniche le 1/12, 11250 — Anzin le 1/100 de denier, 4750 — Bruay, 1290, 1285 — Bully-Grenay, 8250 — Carvin (a 500 t. p.), 1050 — Courrières, 1626 — Douchy, 715 — Escarpelle (a 500 t. p.), 2440 — Ligny-les-Aire (Cie anon. 500, t. p.), 680 — Ostricourt (a 500 t. p.), 445. — Vicoigne (a 1000 t. p.), 19250.

## BOURSE DE BRUXELLES

Du 9 janvier 1897

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Belge 3 | s. f | 101 30 | Russ. lib. | 1886 | 168 87 | | |
| — | ser. | 101 70 | Nord-Espagne | 1865 | — — | | |
| — | sér. III | 101 50 | Ottomane | | 30 50 | | |
| — | 3. | 101 — | — | 1877 | 3 118 — | | |
| — | 2 1/2 | 74 25 | — | 1893 | 3 — — | | |
| Annuités. | | 3 100 — | Tournai | 1874 | 3 52 50 | | |
| — | | 4 115 10 | — | 1886 | 3/2 101 50 | | |
| — | | 3 100 — | Grand Hasp. | 1888 | 3 95 — | | |
| Cr. com. | 4 1/2 | 114 — | — | 1883 | 3 — — | | |
| — | 3 | 115 10 | — | 1893 | 3 2 95 — | | |
| — | 3 p.c. | 1861 | 119 — | Liège | 1853 2 1/2 | 99 25 | |
| — | 3 p.c. | 1892 | — — | | 1860 | 3. | 120 50 |
| Avens 1887 lib. | | 107 25 | — | | 1873 | 3. | 100 00 |
| Anvers n. libér. | | — — | — | | 1879 | 3. | — — |
| | | | — | | 1889 | 3 1/2. | 102 60 |

# LE ROI DES CAFES

se trouve à la Maison

## C. CHOMBART-DUMONT

68, *rue de l'Epeule et rue des Arts*, 206, 222

## ROUBAIX

*La seule de la région du Nord qui importe les cafés directement de l'Ile Bourbon. de Madagascar, Martinique, Guadeloupe, Dahomey, Jamaïque, Java, Haïti, Manille, Moka, Mexique, Rio-Janeiro.*

Consommateurs **ATTENTION !** Assurez-vous bien chez vos marchands épiciers que les Cafés sortent de la torréfaction de la maison.

**13 à 16 0/0 d'économie.**

MAYEUR-POUR DES CONTEMPORAINS

ÉCONOMISEZ 50%

SUR VOTRE ÉCLAIRAGE AVEC

LE BEC AUER

EXIGER SUR CHAQUE BEC LA MARQUE ★ S.F. AUER ★

Le Bec Auer est représenté à Tourcoing par M. **HERCELLE-LERUSTE**, 93, rue de Tournai.

## LAITERIE DANOISE

**Enorme succès! On donne des cadeaux !** Aujourd'hui et Lundi à l'occasion de l'ouverture de la troisième succursale de la **Laiterie Danoise**, 114, rue de **Tourcoing.** Il sera offert à titre gracieux à tout acheteur de beurre, dans l'une quelconque des trois succursales : **10, rue Neuve 25, rue Pierre Motte et 114, rue de Tourcoing**, Roubaix, un quart d'excellent fromage de Hollande ou un paquet de chocolat.

Il faut le voir pour le croire ; le beurre est délicieux et les cadeaux surprenants.

**Mangez du beurre de la Laiterie Danoise.**

## PARFURÉ

Demain, tout le monde boira du vin. car

**LES CAVES POPULAIRES**

*Société de Producteurs*

**120, rue du Moulin, 120**
**2, rue des Arts, 2**
**34, rue de